

**SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/  
L'ENTREPRISE**

## 1.1 Informations sur le produit

**Nom du produit** : SHERPA 100 EC

## 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation de la substance/du mélange** : Insecticide

## 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Société** : Nufarm S.A.S.  
28, Boulevard Camélinat  
92230 GENNEVILLIERS  
FRANCE  
Tél: 01 40 85 50 50  
Fax: 01 40 85 25 45  
E-mail: FDS@fr.nufarm.com

## 1.4 Numéro d'appel d'urgence

: 01 40 85 51 15

**Organisme Français INRS :**

: 01 45 42 59 59

**SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

## 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

**Nocif en cas d'ingestion.**  
**Irritant pour les voies respiratoires.**  
**Irritant pour la peau.**  
**Risque de lésions oculaires graves.**  
**Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.**  
**L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.**  
**Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.**

## 2.2 Éléments d'étiquetage

**Étiquetage selon les Directives CE (Étiquetage France (décision d'autorisation de mise sur le marché):)****Pictogrammes de danger** :

Nocif

Dangereux  
pour  
l'environne  
ment**Phrase(s) R**

: R22

Nocif en cas d'ingestion.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

SHERPA 100 EC  
Version 2.0

Date de révision: : 14/03/2012

Date d'impression : 14/03/2012

	R37	Irritant pour les voies respiratoires.
	R38	Irritant pour la peau.
	R41	Risque de lésions oculaires graves.
	R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
	R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
	R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
<b>Phrase(s) S</b>	: S 2	Conserver hors de la portée des enfants.
	S13	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
	S20/21	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
	S23	Ne pas respirer les vapeurs.
	S24	Éviter le contact avec la peau.
	S36/37	Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
	S46	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
	S51	Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
	S61	Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
	SP 1	Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.)
	SPe 3	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 m par rapport aux points d'eau pour les usages crucifères, céréales, pommes de terre et traitements généraux du sol, et de 50 m pour les usages pommier et vigne.
	SPe 3	Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 m par rapport à la zone non cultivée adjacente.
	SPe 8	Dangereux pour les abeilles./Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison./Ne pas utiliser en présence d'abeilles./Retirer ou couvrir les ruches pendant l'application et (indiquer la période) après traitement./Ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes./Enlever les adventices avant leur floraison./Ne pas appliquer avant (indiquer la date).



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

SHERPA 100 EC  
Version 2.0

Date de révision: : 14/03/2012

Date d'impression : 14/03/2012

## Information supplémentaire

: Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

## SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Concentré émulsionnable (EC)  
Cypermétrine 100 G/L

### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-EINECS Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5	Asp. Tox. 1 H304 STOT SE 3 H336 Aquatic Chronic 2 H411 Xn N R65 R66 R67 R51/53	75% - 85%
Cypermétrine	52315-07-8 257-842-9	Acute Tox. 4 H332 Acute Tox. 4 H302 STOT SE 3 H335 Aquatic Acute 1 H400 Aquatic Chronic 1 H410 Xn Xi N R20/22 R37 R50 -R53	10% - 12%
bis(dodécylbenzènesulfonate) de calcium, ramifié	70528-83-5 274-654-2	Xi-N R38 -R41 -R51/53	2% - 4%
2-Ethylhexanol	104-76-7	Eye Irrit. 2 H319 Skin Irrit. 2 H315 Xi R36/38	1% - 2%

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.  
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## SECTION 4. PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des premiers secours

#### Inhalation

: Amener la victime à l'air libre.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

#### Contact avec la peau

: Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  
Laver aussitôt les parties atteintes avec beaucoup d'eau et du savon.  
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

SHERPA 100 EC  
Version 2.0

Date de révision: : 14/03/2012

Date d'impression : 14/03/2012

- Contact avec les yeux** : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.  
Appeler immédiatement un médecin.
- Ingestion** : Rincer la bouche avec de l'eau.  
Ne PAS faire vomir.  
En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes** : Pas d'information disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Traitement** : Traitement symptomatique

## SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** : Eau pulvérisée  
Poudre sèche  
Mousse  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

**Moyens d'extinction inappropriés** : Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie** : En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

### 5.3 Conseils aux pompiers

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

**Information supplémentaire** : Procédure standard pour feux d'origine chimique.  
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

## SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

SHERPA 100 EC  
Version 2.0

Date de révision: : 14/03/2012

Date d'impression : 14/03/2012

**Précautions individuelles** : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** : Récupérer avec un produit absorbant inerte (ex sable, liant universel ...).  
Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.

**Conseils supplémentaires** : Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

## SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Conseils pour une manipulation sans danger** : Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Équipement de protection individuel, voir section 8.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs** : Conserver hors de la portée des enfants.  
Conserver dans le conteneur d'origine.  
Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

**Précautions pour le stockage en commun** : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) aucun(e)

## SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

SHERPA 100 EC  
Version 2.0

Date de révision: : 14/03/2012

Date d'impression : 14/03/2012

**Nous n'avons pas de connaissance de limites d'exposition nationales.**

## 8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

**Protection des mains** : Gants en nitrile

**Protection des yeux** : Lunettes de sécurité

**Protection de la peau et du corps** : Vêtements de protection à manches longues

**Mesures d'hygiène** : Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation.  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

## SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Forme** : liquide

**État physique** : Liquide limpide

**Couleur** : jaune

**Odeur** : insignifiante

### Données de sécurité

**Point d'éclair** : 62 °C  
Méthode: ISO 2719

**Température d'inflammation** : non déterminé

**Limite d'explosivité, inférieure** : Note: non déterminé

**Limite d'explosivité, supérieure** : Note: non déterminé

**Inflammabilité (solide, gaz)** : non applicable

**Propriétés comburantes** : Note: donnée non disponible

### 9.2 Autres informations

**pH** : 6 - 8 à 10 g/l

**Point/intervalle de fusion** : Note: non déterminé

**Pression de vapeur** : Note: non déterminé

**Densité** : env.0,9 g/cm<sup>3</sup>

**Hydrosolubilité** : Note: insoluble, émulsionnable



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

SHERPA 100 EC  
Version 2.0

Date de révision: : 14/03/2012

Date d'impression : 14/03/2012

<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>	: log Pow: 5,3 - 5,6
<b>Viscosité, dynamique</b>	: Note: non déterminé
<b>Densité de vapeur relative</b>	: Note: non déterminé
<b>Tension superficielle</b>	: Note: non déterminé
<b>Taux d'évaporation</b>	: Note: non déterminé

## SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

**Stable dans les conditions recommandées de stockage.**

### 10.2 Stabilité chimique

**Stable dans des conditions normales.**

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

**Réactions dangereuses** : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.4 Conditions à éviter

**Conditions à éviter** : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.5 Matières incompatibles

**Matières à éviter** : donnée non disponible

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** : donnée non disponible

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

<b>Toxicité aiguë par voie orale</b>	: DL50 rat Dose: 287 mg/kg Substance d'essai: cypermétrine
<b>Toxicité aiguë par inhalation</b>	: CL50 rat Dose: > 3,28 mg/l, 4 h Substance d'essai: cypermétrine



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

SHERPA 100 EC  
Version 2.0

Date de révision: : 14/03/2012

Date d'impression : 14/03/2012

<b>Toxicité aiguë par voie cutanée</b>	: DL50 rat Dose: > 2.000 mg/kg Substance d'essai: cyperméthrine
<b>Toxicité à dose répétée</b>	: Ces informations ne sont pas disponibles.
<b>Cancérogénicité</b>	: donnée non disponible
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	: donnée non disponible
<b>Tératogénicité</b>	: donnée non disponible

## SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité

**Toxicité pour le poisson** : CL50  
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)  
Dose: 0,003 mg/l Durée d'exposition: 96 h  
Substance d'essai: cyperméthrine

**Toxicité pour les daphnies** : CE50  
Espèce: Daphnia magna  
Dose: < 0,001 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Substance d'essai: cyperméthrine

**Toxicité chronique pour les plantes aquatiques** : CE50  
Espèce: Pseudokirchneriella subcapitata  
Dose: > 0,1 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Substance d'essai: cyperméthrine

**Toxicité pour les organismes terrestres.** : Espèce: Abeilles  
DL50  
0,02 µg/abeille, contact  
: DL50  
0,035 µg/abeille, orale  
: Espèce: Vers de terre  
100 mg/kg sol  
: 1.000 ppm  
: CL50 alimentation  
5.620 ppm  
: Espèce: Oiseaux  
DL50 aiguë  
10.000 mg/kg  
: NOEC reproduction  
1.000 ppm

### 12.2 Persistance et dégradabilité

**Biodégradabilité** : Compte tenu des propriétés de plusieurs composants, ce produit n'est pas considéré comme facilement biodégradable selon la classification de l'OCDE.





# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

SHERPA 100 EC  
Version 2.0

Date de révision: : 14/03/2012

Date d'impression : 14/03/2012

## 12.3 Bioaccumulation

**Bioaccumulation** : Facteur de bioconcentration (FBC): **1.204**  
Substance d'essai: **cypermétrine**  
**fort potentiel d'accumulation dans les graisses.**

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

**Évaluation PBT** : Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour ce mélange., non applicable

## SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Produit** : Ne pas jeter les résidus dans l'égout.  
Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

**Emballages contaminés** : Ne pas réutiliser des récipients vides.  
Éliminer les emballages vides via les services de collecte spécifique.

## SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### ADR/RID

**Numéro ONU** : 3082  
**Description des marchandises** : MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
(Cypermétrine)

**Classe** : 9  
**Groupe d'emballage** : III  
**Numéro d'identification du danger** : 90  
**Étiquettes** : 9  
**Code de restriction en tunnels** : (E)

### IMDG

**Numéro ONU** : 3082  
**Description des marchandises** : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE LIQUID, N.O.S.  
(Cypermétrine)

**Classe** : 9  
**Groupe d'emballage** : III  
**Étiquettes** : 9  
**No EMS Numéro** : F-A,S-F  
**Polluant marin** : oui  
ICAO/IATA  
**Numéro ONU** : 3082



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

SHERPA 100 EC  
Version 2.0

Date de révision: : 14/03/2012

Date d'impression : 14/03/2012

<b>Description des marchandises</b>	:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE LIQUID, N.O.S. (Cypermétrine)
<b>Classe</b>	:	9
<b>Groupe d'emballage</b>	:	III
<b>Étiquettes</b>	:	9

## SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Stockage** : Rubriques des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement : 1172

## SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte des phrases R mentionnées dans la Section 3

<b>R20/22</b>	Nocif par inhalation et par ingestion.
<b>R36/38</b>	Irritant pour les yeux et la peau.
<b>R37</b>	Irritant pour les voies respiratoires.
<b>R38</b>	Irritant pour la peau.
<b>R41</b>	Risque de lésions oculaires graves.
<b>R50</b>	Très toxique pour les organismes aquatiques.
<b>R51/53</b>	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
<b>R53</b>	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
<b>R65</b>	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
<b>R66</b>	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
<b>R67</b>	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

<b>H302</b>	Nocif en cas d'ingestion.
<b>H304</b>	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
<b>H315</b>	Provoque une irritation cutanée.
<b>H319</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>H332</b>	Nocif par inhalation.

Information supplémentaire

Les modifications sont marquées sur le bord gauche par : II  
Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

**Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont**



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

SHERPA 100 EC

Version 2.0

Date de révision: : 14/03/2012

Date d'impression : 14/03/2012

---

**données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité.**

---